

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft (24): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24 (1873).

LA REMONTE DE LA CAVALERIE.

Par M. le lieutenant-colonel fédéral MULLER. (*Suite.*)

Dans les temps tout-à-fait anciens, on livrait immédiatement aux régiments les chevaux de trois ans et demi, mais déjà en 1820 on reconnut le vice de cette manière de procéder, et l'on travailla à l'établissement de dépôts de remonte. Il ne serait pas sans intérêt de connaître un rapport du directeur général des haras, M. de Burgsdorf, en date du 3 septembre 1820. Il dit :

« Le vœu de M. le ministre de la guerre, de monter les régiments exclusivement de chevaux de quatre ans et demi, c'est-à-dire ayant acquis presque tout leur développement, est évidemment aussi celui de tout cavalier, car à trois ans et demi les chevaux sont encore impropres au service, et si on les livre à cet âge aux régiments, non-seulement leur entretien est très coûteux, mais le traitement auquel on les soumet, quelque soin que l'on y apporte, aura une influence fâcheuse sur leur développement, car si l'on se sert d'un cheval trop jeune, il sera arrêté dans sa croissance et cela occasionnera fréquemment des déformations des os, l'arcure des jambes de devant, l'ensellement ou des maladies d'yeux. Malgré toutes les dépenses on n'arrivera pas à un résultat répondant au but.

Si l'Etat veut s'assurer le grand avantage de pouvoir tirer du pays tous ses chevaux de cavalerie en les ayant les meilleurs possible, il est indispensable d'acheter la majorité des chevaux nécessaires à l'âge de trois ans et demi, surtout s'ils proviennent de petits propriétaires (paysans). Les agriculteurs de cette classe ont l'idée que l'on peut se servir de chevaux de cet âge et même plus jeunes; jamais on obtiendra d'eux de les conserver plus longtemps sans en tirer parti, ensorte que les chevaux de quatre ans et demi sont déjà forcés ou du moins ne répondent plus du tout aux exigences du service militaire. Et cependant le producteur demandera pour un cheval traité de cette façon, un prix plus élevé parce qu'il l'a nourri une année de plus, précisément à l'époque où les risques sont les plus grands. La marchandise est devenue plus chère et de qualité inférieure.

Le seul moyen pour parer aux inconvénients susmentionnés et pour atteindre le but proposé nous paraît être l'établissement de dépôts de remonte; nous fournissons ainsi à l'armée des bons chevaux du pays, robustes et durables, et dans notre opinion nous réaliserions des économies sensibles. »

Le 26 novembre 1820, le roi Frédéric-Guillaume décréta l'établissement de dépôts de remonte, et le 12 février 1821, le ministre des finances assigna au ministre de la guerre le domaine de Treptow sur la Rega pour y fonder le premier dépôt.

L'établissement donna de très bons résultats, et maintenant les dépôts sont au nombre de treize, qui sont :